



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 21 mai 2021

### LEVÉE DES RESTRICTIONS DE RECOLTE, DE COMMERCIALISATION ET DE CONSOMMATION DE TOUS LES COQUILLAGES DE L'ÉTANG DE THAU, A L'EXCEPTION DES MOULES

Compte tenu des résultats d'analyses favorables de recherches de toxines lipophiles effectuées dans le cadre du réseau REPHYTOX sur les gastéropodes (bulots, murex, escargots...) et les palourdes, le Préfet de l'Hérault a décidé ce jour la levée de la suspension de la pêche récréative et professionnelle, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, de la distribution et de la commercialisation en vue de la consommation humaine de ces coquillages.

**Ces résultats d'analyses parus les 20 et 21 mai confirment l'absence de toxicité des huîtres de l'étang de Thau, qui restent donc commercialisables sans restriction.**

**Les seules restrictions restant en vigueur concernent les moules.** Un premier résultat conforme sur les moules de Thau a été obtenu le 20 mai. Une deuxième analyse est attendue la semaine prochaine et permettra en cas de résultat à nouveau favorable la levée complète des restrictions.

La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts> ou sur l'application smartphone qualitéCoq.

#### ► **Recommandations :**

Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs (vomissements, diarrhées, nausées...) et/ou des symptômes neurologiques (maux de tête persistants, désorientation et confusion) sont invitées à se rapprocher de leur médecin.

Il est rappelé que **la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons** (végétaux microscopiques). Même après cuisson, les coquillages restent impropres à la consommation. Il est demandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente.

---

#### **Cabinet du préfet**

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2